



## Bilan du plan de lutte



### École : Joseph-François-Perrault

<p>Parmi ce qui a été accompli, de quoi êtes-vous <b>le plus fiers</b>? Quelle (s) réussite (s) devrait-on célébrer? Diffuser?</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Ateliers sur la cyber intimidation avec la policière sociocommunautaire en 1<sup>re</sup> secondaire;</li><li>• Journée blanche avec plusieurs activités dont une séance de patinage au parc à proximité;</li><li>• Papillons adhésifs avec des messages de paix rédigés par les jeunes dans chacune des classes;</li><li>• Le concours du dessin d'agenda 2022-23 de notre école portait sur le Pacifisme;</li><li>• Un document Forms a été créé pour dénoncer les actes de violence et d'intimidation. Il est à la portée des enseignants via le Teams.</li></ul>
<p>Comment votre plan de lutte a-t-il contribué à faire de votre école un milieu sain et sécuritaire? À cette étape, êtes-vous déjà en mesure de rendre compte de <b>premiers résultats observables</b>? Voyez-vous déjà des impacts suite à vos efforts? Lesquels?</p>	<p>Étant donné que le dernier questionnaire de l'environnement socioéducatif (QES) remonte à 2017, un nouveau questionnaire sera fait l'an prochain à l'automne 2022-2023. Tous les jeunes ainsi que le personnel de l'école seront appelés à remplir le questionnaire.</p>
<p>Est-ce que votre plan de lutte vous a permis de <b>sensibiliser</b> et de rendre votre <b>communauté éducative</b> plus <b>efficace</b> en matière de prévention et de traitement de la violence (résolution des problèmes d'intimidation et de violence plus efficaces, récidives moins fréquentes, climat amélioré, etc.)?</p>	<p>OUI. Plusieurs actions ont été posées cette année, afin de sensibiliser notre communauté éducative :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>✓ Sensibilisation auprès du personnel enseignant : Prévenir et intervenir, ensemble;</li><li>✓ Présence des enseignants et des T.E.S aux pauses – surveillance active et intervention immédiate;</li><li>✓ Tournée de foyers ponctuelle de la direction adjointe dans chaque groupe afin de rappeler les valeurs de l'école au point de vue intimidation et de violence.</li></ul>
<p><b>Quelle est votre cible chiffrée pour l'année 2022</b> ? Quels sont les moyens retenus pour atteindre cet objectif de résultat?</p>	<p>L'an prochain, nous comptons définir de nouvelles cibles grâce au nouveau QES qui sera fait. Nous comptons nous en servir pour ajuster nos moyens selon les besoins du milieu. En attendant, nous conservons ceux qui étaient mis en place par les années passées.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Animation d'ateliers en classe par les T.E.S;</li><li>• Intervention immédiate des intervenants;</li><li>• Poursuivre la sensibilisation du personnel, afin de ne pas banaliser les insultes et faire des rappels afin d'augmenter l'utilisation du document Forms pour dénoncer les actes d'intimidation ou d'agression à l'école;</li><li>• Sensibilisation des parents – mise à jour du site internet de l'école,</li><li>• Soutenir la surveillance active sur les lieux à risque (caféteria- toilette- parc);</li><li>• Lors des tournées des directions adjointes, transmission du message sur l'utilisation d'un langage respectueux en tout temps dans l'école et les informer sur le protocole d'intimidation et les façons de dénoncer confidentiellement;</li><li>• Impliquer des enseignants et deux élèves (1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> cycle) mandatés pour participer à une partie des rencontres du comité;</li><li>• Diffuser des messages sur les télés pour contrer l'intimidation et leur rappeler les personnes ressources à contacter au besoin;</li><li>• Journées thématiques pour contrer l'intimidation durant l'année</li><li>• En 1<sup>re</sup> secondaire, ateliers sur la cyber intimidation et bien plus avec la policière sociocommunautaire;</li><li>• Gérer régulièrement et efficacement les médias sociaux de notre école;</li><li>• Travail de collaboration avec les organismes communautaires : Tandem, bibliothèque de la ville, Maison des jeunes, Pacte de rue, l'Anonyme, etc.</li></ul>

« Le conseil d'établissement procède **annuellement** à l'**évaluation des résultats** de l'école au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence. Un **document faisant état de cette évaluation** est distribué aux parents, aux membres du personnel de l'école et au protecteur de l'élève. » (Art. 83.1 LIP). **Bilan présenté au CÉ du 10 mai 2022.**